



Rhône-Alpes Région

Charbonnières, le 14 janvier 2011

Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement
Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 Paris-La-Défense Cedex

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur le sujet des gaz de schiste. En effet, les sols Rhônalpins suscitent l'intérêt des groupes pétroliers Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS, qui bénéficient de permis d'exploration délivrés par le ministère de l'Écologie. Comme 1% du territoire français, plusieurs départements de notre Région sont concernés : l'Ardèche en priorité ainsi que la Drôme mais également la Loire.

L'extraction de ces gaz, aubaine économique pour les exploitants d'hydrocarbures, est déjà un désastre écologique aux Etats-Unis et au Canada. Le risque sanitaire pour les populations est important en raison de pollutions des nappes phréatiques. L'acheminement des volumes de gaz extraits vers les usines de retraitement génère de nouvelles pollutions. Enfin, pour ne citer que ces principales inquiétudes, la technique de fracturation hydraulique employée requiert d'importantes quantités d'eau. Tout ceci me paraît en contradiction avec les engagements du Grenelle de l'Environnement, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la ressource eau.

Pourtant ces projets n'ont fait l'objet d'aucune consultation des populations.

A l'heure de l'urgence climatique, et malgré l'urgence criante de la reconversion énergétique de nos sociétés, certains poursuivent sans scrupules leur course folle aux hydrocarbures, trouvant une issue qu'ils jugent favorable au « peak oil ». En tant qu'élus de la république, nous ne pouvons admettre que les profits de quelques-uns soient privilégiés au détriment de l'intérêt général de nos concitoyens.

Notre Région a adopté un vœu en octobre dernier demandant au Ministère de l'Écologie : « *d'annuler son arrêté du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherches des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux – dit « permis de Montélimar » - aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS, et de tout autre permis du même type sur le territoire régional sur l'exploitation de ces gisements contrevenant à nos objectifs énergétiques et générant des risques de pollution aux métaux lourds des nappes phréatiques* ».

M'associant pleinement aux élus mobilisés sur cette question, je vous sollicite afin que soit décidé rapidement un moratoire sur la prospection des gaz de schiste en France ainsi qu'une consultation citoyenne.

Persuadée que vous porterez à ces enjeux la plus grande attention, je vous prie de croire, Madame la ministre, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Corinne MOREL-DARLEUX
Conseillère Régionale de Rhône-Alpes
Groupe Front de Gauche